



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil municipal de la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 26 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 02 décembre à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **18** - Présents : **16** - Pouvoir(s) : **2** - Votants : **18**

Présent(s) : J. RAILLARD - M. ECHARDOUR - B. LANDAIS - M. RIGOUIN - S. SOULARD - A. BLOTTIÈRE - G. LE ROYER
M. POUSSIER - D. MAILLARD - C. LANDAIS - M. CONNEAU - S. SAINT-ELLIER - J. MOREAU - C. ALLAIN - M.F. THELIER
A. POMMIER

Arrivée de S. SAINT-ELLIER à 20h32

Absent(s) excusé(s) :

D. METAIRIE a donné pouvoir à A. BLOTTIÈRE
V. LONGRAIS a donné pouvoir à M. CONNEAU

Secrétaire de séance : M. ECHARDOUR a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS 2020 – REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DES TERRAINS ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N° 2019-101

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2019-057, en date du 08 juillet 2019, relative à l'ensemble des tarifs communaux applicables sur l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De modifier la grille des tarifs communaux, ci-après annexée, et de décider de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 053-215301276-20191202-N_2019_101-DE

**TARIFS REDEVANCES ANNUELLES D'EXPLOITATION DU PRODUIT DES TERRAINS
ENHERBÉS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Terrains cultivables - classe 2 : 60 points à 2,35 €/ha	
LA BAROCHE - ZC N°81 (1 482m ²) et 82 (543 m ²)	28,55
NIORT - 166 ZI N°51 a et b (35 553 m ²)	501,30
LASSAY - ZE N°261 (30 677 m ² environ) + N°262 (1 413)	452,47
NIORT : terrains CCAS 166 ZM N°35 (16000m ²)	225,60
NIORT : terrains CCAS 166 ZH N°7 (8000m ²)	112,80
LA BAROCHE 020 ZC N°33(5860m ²)	82,63
Herbages - classe 3 : 50 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - YB N°96 (65000 m ²)	763,75
MELLERAY - 149 ZA N°22 (9060 m ²)	100,46
NIORT - 166 ZI N°54c (2700 m ² environ) + YC N°29 (4500 m ²) Bois-Thibault	63,45
Terrains humides ou vente de foin - classe 5 : 40 points à 2,35 €/ha	
LASSAY - Bas-côtés de la voie de contournement RD 33 et 34 (facturation entre 2 exploitations) 10000 m ²	763,75
LASSAY - ZT N°116 (5000 m ²) Vallée route de Javron	47,00
LASSAY - ZT N°135 (14143 m ²)	132,94
MELLERAY - 149 ZA N°8 (6800 m ²) et N°9 (4600 m ²)	107,16

Vote : Pour : **à l'unanimité** ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 06 décembre 2019
Le Maire,

Jean RAILLARD

